



**COMMUNE DE VAAS
(Sarthe)
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 15 avril 2025
Affichée le : 15 avril 2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE OFFICIELLE DU MARDI 22 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Vaas, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame LEVIAU Ghislaine, Maire de la commune.

Présents : Ghislaine LEVIAU, Gilles BLANCHARD, Céline HOUR, Marie-Agnès CAYRON, Clément HÉRIN, Vanessa MARTINEAU, Nadia GOUSSIN, Emilie CHAIGNEAU, Morgane RAGNEAU, Frédéric BUZANCE, Sébastien BODARD, Laurent BLIN, Jean-Philippe COLAS, Siebe POSTMA et Didier SURUT.

Absents excusés : Magali MARTINEAU, Alexandre LE BONHOMME, Sonia GIROLLET

Franck LELONG,

Conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Secrétaire de Séance : Morgane RAGNEAU

Ordre du jour :

- Délibération modification de crédits
- Questions diverses ;

➤ **Approbation du PV du conseil municipal du 25 mars 2025 et du 8 avril: ajournés**

➤ **Délibérations modificatives de crédits :**

EXPOSE : Madame le Maire informe que L'affectation du résultat prévoyait une reprise de résultat avec un solde d'exécution de la section d'investissement de – 827 383,29 euros. Cette affectation déficit d'investissement n'a pas été reportée dans le document Excel.

Il y a lieu d'adopter une délibération modificative de crédits pour incorporer ces données.

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n° 27/2025-04-22
Délibération modificative de crédits n°1 suite
à erreur non reprise solde d'exécution de la section d'investissement

Madame le Maire expose que l'affectation du résultat prévoyait une reprise de résultat avec un solde d'exécution de la section d'investissement de – 827 383,29 euros.

Cette affectation déficit d'investissement n'a pas été reportée dans le document Excel. Par ailleurs, les RAR pour les travaux de l'atelier technique s'avèrent erronés car les chiffres consolidés des marchés n'avaient pas été intégrés.

Il y a lieu d'adopter une délibération modificative de crédits pour incorporer ces données.

Pour mémoire :

o **Budget primitif 2025 de la commune :**

Vote du BP 2025 équilibré en fonctionnement à hauteur de 1 852 456,12 € et en investissement à hauteur de 2 458 480,34 €.

Afin d'intégrer d'équilibrer le budget dont la section d'investissement est portée à 3 285 863,63, il y a lieu d'opérer les mouvements suivants :

Dépenses de fonctionnement :

6068 (autres matières – fonds de roulement commune) : - 150 000,00

021 (virement à la section d'investissement) : +150 000,00

Le montant de la section de fonctionnement reste inchangé

Dépenses d'Investissement

D 001 : + 827 383,29

Recettes d'Investissement

1641 (emprunt) : + 277 383,29

023 (virement de la section de fonctionnement) : + 150 000,00

1318 (subvention vestiaires foot) : + 400 000,00

Aucune subvention d'investissement n'avait été escomptée pour le programme vestiaires foot lors du vote du BP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DÉCIDE de procéder aux mouvements de crédits comme ci-dessus exposés :**
- **AUTORISE Madame Le Maire à signer tous mes documents relatifs à cette décision.**

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

EXPOSE : Madame le Maire informe que les Restes à Réaliser pour les travaux de l'atelier technique s'avèrent erronés car les chiffres consolidés des marchés n'avaient pas été intégrés.

Il y a lieu d'adopter une délibération modificative de crédits pour incorporer ces données.

Avis du conseil : avis favorable

Délibération n° 28/2025-04-22

Délibération modificative de crédits n°2 – Abondement programme atelier technique

Madame le Maire expose que les Restes à réaliser pour l'atelier technique sont insuffisants et il n'avait pas été prévu de crédits supplémentaires sur ce programme lors du vote du budget.

Les RAR pour le programme Atelier technique sont de 89 421,07 EUR

Factures estimées :

Breton : 3 050,87

Trifault : 138 143,60

Thémyna : 2 232,00

MO : 1 500,00

Total : 144 926,47

Différence : 55 505,40

Madame Le Maire propose de faire les mouvements de crédits suivants :

Dépenses d'Investissement

Programme 913-21538 :	- 40 000,00 (autres réseaux écoles)
Programme non affecté 2131 :	- 15 505,40 (bâtiments)
Programme 2131-935 :	+ 55 505,40 (bâtiments Atelier)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **DÉCIDE** de procéder aux mouvements de crédits comme ci-dessous exposés :

Dépenses d'Investissement

Programme 913-21538 :	- 40 000,00 (autres réseaux écoles)
Programme non affecté 2131 :	- 15 505,40 (bâtiments)
Programme 2131-935 :	+ 55 505,40 (bâtiments Atelier)

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous mes documents relatifs à cette décision.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

➤ **Informations diverses :**

Projet de décoration de la vitrine de la boulangerie acquise par la commune : Afin d'égayer un peu la rue, il est proposé de faire peindre une fresque sur cette devanture. Des devis seront demandés auprès de plusieurs artistes.

Base Nautique des Pélicans : il est prévu de remettre du sable

Skate Park : il faudrait ajouter une poubelle afin d'éviter les détritus aux abords du skate park

Séance levée à : 20h30

Prochains conseils : 27 mai 2025

Le Maire, Ghislaine LEVIAU

La Secrétaire de séance, Morgane RAGNEAU

